



Engagements et recommandations pour les milieux humides et habitats d'espèces d'intérêt européen liés à ces milieux

Prairies humides, landes humides, landes mésophiles, mégaphorbiaies, tourbières

Description

Les landes humides résultent d'anciens défrichements. Développées sur des substrats oligotrophes acides et humides, elles sont caractérisées par la présence simultanée de la bruyère à quatre angles et de la bruyère ciliée. En milieux tourbeux, les sphaignes peuvent être présentes. Sur un sol moins humide se développent les landes sèches et mésophiles composées d'ajoncs de Le Gall et de bruyères cendrées. Les milieux en fermeture vont être dominés par l'ajonc de Le Gall. Une dégradation en cours ou potentielle de ces milieux pourra être marquée par la présence de la fougère aigle. Une tourbière est un écosystème qui édifie son propre substrat de tourbe à partir de la biomasse morte issue des végétaux qui la constituent. Sur ces milieux le substrat est saturé d'une eau acide et faiblement minéralisée qui rendent les conditions de développement particulièrement difficiles. Les plantes qui se sont adaptées ont développé un système racinaire important (linaigrette, joncs, laïches) ou ont évolué vers un système carnivore (drosera, grassette du Portugal).

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Habitats concernés sur le site :

Landes humides (4020)
Landes mésophiles (4030)
Prairies humides à molinie (6410)
Mégaphorbiaies (6430)
Tourbières (7120)

Espèces concernées sur le site :

Loutre (1355)
Damier de la Succise (1065)
Grand rhinolophe (1304)
Petit rhinolophe (1303)
Barbastelle d'Europe (1308)
Murin de Bechstein (1323)
Escargot de Quimper (1007)

Rappel de la réglementation

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- Espaces boisés classés
- Loi Paysage
- Feux

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

| | | |
|---|--------------------------|--|
| 1 | <input type="checkbox"/> | <p>x Ne pas détruire les zones humides présentes sur mes parcelles (drainage, comblement, mise en culture).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de signe de destruction totale ou partielle.</i></p> |
| 2 | <input type="checkbox"/> | <p>x Au sein des zones humides, ne pas implanter de point d'affouragement ou autre dispositif favorisant le passage répété d'animaux et ne pas stocker de bois de coupe.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de ces dispositifs sur les zones humides ; absence de traces de dépôts.</i></p> |
| 3 | <input type="checkbox"/> | <p>x Préserver les berges des cours d'eau en empêchant l'abreuvement direct par les animaux (lutte contre l'érosion des berges et le colmatage des frayères).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de dégradation des berges par le bétail.</i></p> |
| 4 | <input type="checkbox"/> | <p>x Sur prairies humides fauchées, pratiquer un fauchage des parcelles du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant à la faune de s'échapper avant le passage (dans la mesure ou la configuration de la parcelle le permet) et régler la hauteur</p> |